

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 20 (1928)
Heft: 6

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les chiffres et le mouvement du cours n'ont besoin daucun autre commentaire. La brillante conjoncture de la Bourse des dernières années en ressort suffisamment. Le niveau du cours est monté d'année en année à une allure toujours plus rapide. Tandis que l'augmentation s'élevait encore depuis le commencement de 1924 au commencement de 1925 à 10 % pour l'index total et à 13 % pour l'index de l'industrie, en 1926/27 elle s'élevait à 17, resp. 20 %, et de janvier 1927 à janvier 1928 l'index total monta même de 24 % et l'index de l'industrie de 31 %. Pendant la dernière année seule, cela constitue pour les actionnaires une augmentation de la fortune d'un quart. La hausse des actions industrielles surpassa de beaucoup celle des autres valeurs. (Est-ce que le journal des associations patronales suisses réfutera ces chiffres de la Banque nationale comme tendancieux et continuera à prêcher: conjoncture de quantité, mais pas de bénéfices?)

Mouvement ouvrier En Suisse.

BOIS ET BATIMENT. Les ouvriers du bâtiment de Genève sont entrés en grève le 19 mai dernier. Un mouvement déclenché en 1922 n'avait pas donné les résultats escomptés et à la faveur de la crise économique, les patrons cherchèrent à empirer constamment les conditions de travail des ouvriers. La faiblesse de l'organisation ouvrière leur permit d'atteindre le résultat désiré. Les ouvriers se ressaisirent peu à peu, bientôt ils purent songer à prendre l'offensive. Les patrons demeurèrent sourds aux revendications ouvrières parfaitement justifiées. Ils cherchèrent par tous les moyens à atermoyer. Lassés par ces manœuvres peu dignes, les ouvriers entraient en grève le 18 mai. Ils réclamaient fr. 1.80 à l'heure pour les maçons et les peintres et fr. 1.40 pour les manœuvres. Ces conditions devaient leur être assurées par le contrat collectif. Convoqués à une séance de conciliation par le Conseil d'Etat de Genève, qui siégea en cette circonstance in corpore, les patrons eurent le front de proposer fr.—.05 d'augmentation de l'heure aux manœuvres seulement et dans trois mois! Au cours d'une seconde séance de conciliation, une détente se produisit. Les salaires des manœuvres sont augmentés de 10 ct. par heure. Après une saison de travail dans le bâtiment, le manœuvre sera considéré comme manœuvre professionnel et rétribué en conséquence. Les salaires des maçons, peintres et gypiers sont fixés respectivement au minimum à fr. 1.55, fr. 1.50 et fr. 1.75. Aucune situation acquise ne sera touchée. Aucune mesure de représailles ne peut être exercée. Immédiatement après la reprise du travail, les organisations ouvrière et patronale reprennent les pourparlers pour conclure un engagement général (autrement dit un contrat collectif, bien que ce mot effraye les patrons) fixant les conditions de salaire, de travail et de sécurité des ouvriers. Cet engagement sera provisoirement valable jusqu'au 1er février 1929 et il ne pourra pas y être dérogé par des contrats individuels. Au 1er février 1929, les parties s'engagent à reprendre les pourparlers dans le sens d'une amélioration éventuelle des conditions de salaire. Les divergences pouvant surgir seront examinées en présence du Conseil d'Etat.

Que les ouvriers fassent l'effort d'organisation indispensable et ils seront sûrs d'améliorer leur sort d'une façon durable.

FEDERATION DU PERSONNEL DE L'INDUSTRIE DE LA BRODERIE. Le rapport annuel de cette fédération signale une légère amélioration de la situation économique. Dans l'industrie de la broderie, les conditions du marché

du travail sont aussi quelque peu meilleures. L'effectif des membres a baissé de 97 et s'élève à 1971. Pendant l'année de gestion, il fut versé la somme de fr. 62,167.— en secours de chômage, une preuve comme quoi les conditions sont encore bien précaires. Un montant de fr. 2885 fut payé pour secours de nécessité. Après le mouvement des brodeurs à la main, la fédération tâcha d'obtenir aussi des meilleures conditions de salaires pour les dessinateurs; mais les exportateurs surent faire traîner les pourparlers en longueur jusqu'à un ralentissement de la marche des affaires. Le mouvement n'est pas encore terminé et sera poursuivi cette année avec la plus grande fermeté.

L'assemblée des délégués de la fédération, qui eut lieu le 6 mai à Rorschach, vota une résolution dans laquelle elle exprime l'espoir que le mouvement aboutira à un résultat positif pendant qu'il en est encore temps, sinon le personnel se réserve de recourir à tous les moyens syndicaux. La fédération décida en outre l'entrée obligatoire dans le *fonds de solidarité* de l'Union syndicale suisse.

FEDERATION DES BRODEURS A POINTS PLATS. D'après le rapport annuel de cette fédération, on constate que la crise dans la broderie au plumetis a sévi avec la même intensité pendant l'année écoulée. Ensuite du long chômage une pression sensible est exercée sur les salaires et il se trouve toujours des fabricants qui cherchent à se soustraire au tarif en vigueur. La caisse de chômage de la fédération fut fortement mise à contribution; son état démontre qu'il n'est pas possible, pendant la crise persistante, de faire face à la situation avec une subvention fédérale de 30 % et une subvention cantonale de 20 %. L'effectif des membres est descendu sous l'influence de la crise de 644 à 577. Il fut versé en 1927 pour assurance chômage fr. 28,494.—; une somme vraiment considérable pour une faible fédération.

— L'assemblée des délégués de la Fédération des brodeurs à points plats a eu lieu à l'Ascension à St-Gall. Etaient représentés: 19 délégués de 15 sections, 6 hôtes, 7 membres du comité central, 5 membres de la commission fédérative et le secrétaire. Après les allocutions usuelles, le rapport et les comptes annuels furent adoptés à l'unanimité. Après avoir procédé aux élections, une vive discussion s'engagea au sujet de la situation de la caisse de chômage. Le comité central proposa de réduire les secours durant les mois de juin, juillet et août dans le sens que pendant ces trois mois l'indemnité ne soit accordée que pour 4 jours. Le comité central demanda en outre les compétences nécessaires pour prendre des mesures d'assainissement. Les propositions furent acceptées à une grande majorité. L'assemblée des délégués se prononça ensuite à l'égard des baisses de salaire projetées pour les articles en fil glacé. La résolution suivante fut approuvée à l'unanimité:

- 1^o Le contrôle sur l'application du tarif des salaires doit être plus sévère.
- 2^o La baisse de salaire envisagée doit être combattue par tous les moyens possibles et compétence est donnée au comité central pour prendre toutes les mesures opportunes contre l'aggravation des conditions de travail des brodeurs et des brodeuses.

UNION SUISSE DES LITHOGRAPHES. D'après son 40^{me} rapport annuel, cette organisation comptait, à fin 1927, 14 sections avec 1153 membres, chiffre le plus élevé qui ait été atteint. Pendant l'année de gestion, il fut enregistré la création d'une section au Tessin, à laquelle sont affiliés les collègues de Lugano et Mendrisio; un mouvement de salaire déclenché sitôt après eut un bon résultat. Les différentes institutions de la fédération continuent à enregistrer un beau développement et des prestations respectables. Ainsi il fut versé fr. 3975.— pour secours au décès, fr. 36,794.— pour secours d'invalidité,

fr. 62,674.— pour secours de maladie et fr. 21,149.— pour secours de chômage. Malgré ces prestations élevées, les comptes annuels bouclent par un excédent de recettes de fr. 129,109.— A fin décembre 1927, la fortune fédérative s'élevait à fr. 1,048,236.—

— La 39^{me} assemblée des délégués de l'U.S.L. a eu lieu le 12 mai à Zurich. A part les membres des instances fédératives, de nombreux hôtes assistaient à cette assemblée bien fréquentée. Le rapport et les comptes annuels furent approuvés après quelques observations et une courte discussion. Les désirata exprimés au sujet du développement de la «Graphische Technik» furent acceptés. Le renouvellement de la convention professionnelle fit l'objet d'un long débat. La prolongation ne fut pas approuvée par toutes les sections; après des explications détaillées de la part du comité central, l'on pervint à un point de vue uniforme. Il fut décidé ensuite à l'unanimité moins quelques voix de rentrer dans l'Union syndicale suisse avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 1927. L'on discuta après si, eu égard aux prescriptions bureaucratiques de la loi de subvention à l'assurance chômage, l'on ne voulait pas renoncer aux subsides de la Confédération. Une proposition dans ce sens fut finalement rejetée par 15 voix contre 14.

FEDERATION SUISSE DES TYPOGRAPHES. Cette fédération vient de publier un rapport de 200 pages environ sur son activité en 1927. Dans la partie générale il est constaté qu'il n'est survenu aucun événement extraordinaire. La situation sur le marché du travail continue à être calme et le nombre des chômeurs fut élevé pendant toute l'année de gestion. En dépit de cela, la fédération des typographes continue à se développer. L'effectif s'est accru de 5626 à 5821 membres. Les comptes annuels de la caisse générale accusent fr. 361,983.— de recettes et bouclent par un excédent de recettes de fr. 54,423.— Il fut versé fr. 264,390.— en secours de chômage, fr. 329,053.— en secours de décès et fr. 298,029.— en secours d'invalidité. Toutes les caisses enregistrent une augmentation considérable de leur fortune.

Dans les autres organisations.

UNION FEDERATIVE DU PERSONNEL FEDERAL ET DU PERSONNEL DES ENTREPRISES DE TRANSPORT. Cette association publie un rapport de 47 pages sur son activité pendant les années 1926 et 1927. Les effectifs des organisations affiliées n'ont pas subi de changements notables. La proportion du personnel organisé par rapport au nombre des employés occupés en permanence par la Confédération a continué à s'améliorer, de sorte qu'il y a actuellement le 92 % environ du personnel qui appartient à l'Union fédérative.

Pendant l'année de gestion, une assemblée ordinaire des délégués et trois assemblées extraordinaires ont eu lieu. Ces assemblées eurent principalement à s'occuper du statut des fonctionnaires. Le comité fédératif s'est réuni trois fois et le comité directeur 42 fois. En outre de la loi sur les traitements, les instances fédératives s'occupèrent des questions suivantes: allocations de renchérissement, statistique sur le renchérissement, juridiction administrative et disciplinaire, durée du travail, assurance du personnel, monopole du blé, protection des locataires et banque syndicale. Les comptes annuels de 1926 bouclent par un excédent de recettes de fr. 2385.— et ceux de 1927 par un tel de fr. 7720.—. A fin 1927, la fortune fédérative s'élevait à fr. 43,408.—

FEDERATION SUISSE DES SOCIETES D'EMPLOYES. A fin 1927, cette fédération comptait 8 sociétés avec 48,952 membres. L'augmentation de l'effectif pendant l'année de gestion s'élève à 2000 membres. Cinq sociétés

enregistrent une augmentation et une faible diminution, tandis que l'effectif de deux sociétés est resté stationnaire.

Le rapport constate avec satisfaction une amélioration de la conjoncture dans le commerce et l'industrie. Il est déploré en même temps que les employés s'aperçoivent très peu de cette prospérité. Il est relevé que pendant les temps de dépression l'on exige tous les sacrifices possibles de la part des employés, sans leur accorder une augmentation de traitement en période de bonne conjoncture. Cette attitude des patrons a appris aux employés qu'ils ne doivent rien attendre d'autre que ce que la puissance de leur organisation est en mesure de leur procurer.

En 1927, la Chambre suisse des employés tint 5 séances dans lesquelles on discuta des questions de politique économique et sociale. Avec l'Union syndicale une entente fut conclue, dont nos lecteurs connaissent déjà la teneur. Un échange de vues réciproque eut également lieu cette année à plusieurs reprises. Jusqu'à maintenant la F.S.E. n'est pas encore affiliée à une organisation internationale. Dans le domaine de la politique sociale, la F.S.E. s'occupa du contrôle de la fixation des prix, de la formation des trusts et des cartels, de l'assurance sociale, de la protection des locataires, etc. Elle s'occupa en outre de la question des vieux employés, de la situation du personnel féminin, du jour de repos hebdomadaire, des apprentissages, de la loi fédérale concernant les voyageurs de commerce, et autres questions relatives à la protection des employés. Pour la consolidation du mouvement des employés, le cartel de la place de Berne organisa, en commun avec les organes de la F.S.E., un congrès des employés de la Suisse centrale qui se déroula d'une manière réjouissante.

SOCIETE SUISSE DES COMMERÇANTS. Au 1^{er} février 1927, cette société comptait 113 sections avec 24,969 membres, tandis que son effectif s'élevait au 3 février 1928 à 112 sections avec 25,802 membres. En englobant les membres individuels et les membres honoraires, l'effectif s'élève à 26,547 membres pendant cette période.

La caisse centrale boucle par un excédent de recettes de fr. 2351. De la cotisation de fr. 5.— par membre à l'association centrale, fr. 1.— est destiné au bureau de placement, 55 ct. à la caisse de chômage et fr. 3.45 à la caisse centrale. Pendant l'année de gestion, la société voulut de nouveau une attention particulière à la formation professionnelle. Une enquête sur les conditions d'apprentissage dans les professions commerciales n'est pas encore terminée. Des mesures spéciales ont été prévues pour parer à la situation précaire des vieux employés. Une collecte fut faite dans ce but, qui rapporta la somme de fr. 170,000.— en chiffre rond. Afin d'obtenir un contact plus étroit avec les membres résidant à l'étranger, il fut créé un supplément spécial à l'organe central paraissant deux fois par mois. La Société des commerçants participera également à l'Exposition suisse pour le travail féminin à Berne. Les questions de politique économique et sociale actuelles furent traitées en commun avec la F.S.E. Pendant l'année de gestion, la caisse de chômage versa fr. 30,354.— en secours; l'assurance complémentaire facultative semble s'implanter peu à peu parmi les membres. Le mouvement de la jeunesse se développe d'une façon réjouissante; les effectifs augmentent et subiront une nouvelle impulsion ensuite de la publication d'un journal particulier. La caisse centrale versa pendant l'année de gestion fr. 140,513.— en secours.

SOCIETE SUISSE DES CONTREMAITRES. A fin 1926, l'effectif de cette société était de 6832 et à fin 1927 de 6893. La section de Pratteln fut nouvellement fondée pendant l'année de gestion.

Tandis que les instances de la société liquidaient les tâches statutaires, deux commissions d'étude spéciales examinaient la question de l'introduction d'une assurance vieillesse et survivants et la question de la formation professionnelle. En ce qui concerne l'utilité d'une assurance autonome vieillesse et survivants, les opinions des membres sont divergentes; les uns y voient un moyen de propagande exposé à un certain courant, les autres craignent que les cotisations élevées gênent à l'entrée d'une quantité de jeunes contremaîtres. La caisse au décès versa pendant l'année de gestion une somme de fr. 81,863.— en indemnités; son capital de couverture a augmenté en comparaison de l'année précédente et s'élève à la fin de l'année à fr. 1,762,540.—. En ce qui concerne la caisse de chômage, les instances de la société avaient d'abord décidé, eu égard aux dispositions défavorables de la loi fédérale, de renoncer aux subsides de la Confédération. Mais vu que plusieurs cantons introduisaient l'assurance obligatoire, cette décision dut être abrogée. Les délibérations aboutirent à la reconnaissance de la caisse. Les questions de politique économique et sociale touchant les contremaîtres furent traitées en commun avec la F.S.E.

FEDERATION SUISSE DES OUVRIERS ET EMPLOYES EVANGELIQUES. Cette fédération publie dans le journal « Evangelisch-soziale Warte » un rapport sur son activité pendant l'année 1927. Partant d'une considération générale de la situation économique et du marché du travail, il est rapporté sur la vie interne de l'organisation et sur l'activité des instances fédératives. Le rapport sur l'activité des sections nous apprend que des nouvelles sections ont été créées à Derendingen, Diemtigen, Granges, Heerbrugg, Mülenen, Soleure, Spiez, Wimmis, Wynigen et Lausanne. La section de Turbenthal s'est dissoute. La section Zurich 2 s'est jointe à la section Zurich 4. 61 sections sur les 83 que compte la fédération ont envoyé un rapport annuel.

Il est intéressant d'apprendre que la section de Bâle 1 signale une augmentation de plus de 100% de l'effectif des membres. S'apercevra-t-on bientôt dans les rangs communistes pour quelle firme ils travaillent? A fin 1927, l'effectif était de 6233 membres qui se répartissent sur 105 sections. La fédération a neuf fonctionnaires permanents, un chiffre respectable suivant le nombre de membres affiliés.

Le rapport sur l'activité syndicale n'est pas bien intéressant. C'est tout au plus si l'arrogance avec laquelle on s'attribue les mouvements menés par les syndicats libres et leurs succès peut nous faire sourire. Toutes les fois qu'un membre de la fédération évangélique est entraîné dans une action, il s'agit du « déclenchement d'un mouvement syndical ». L'on veut ainsi prouver aux membres quelle nécessité constitue l'existence de la fédération évangélique. Toutefois, celui qui a des yeux pour voir a déjà remarqué depuis longtemps que dans la plupart des cas les quelques évangéliques qui participent à un mouvement n'ont fait « qu'obéir à la nécessité et non pas à leur initiative personnelle ».

Pour les secours de grève et de représailles, il a été versé fr. 2199.—. Les recettes de la caisse de chômage ascendent à fr. 174,017.— et les dépenses à fr. 260,331. A la fin de l'année, le déficit s'élevait à environ fr. 40,500.— à l'encontre duquel figurait un avoir de fr. 85,000.— en subventions. Une augmentation du taux des cotisations à la caisse de chômage a été prévue. La caisse de maladie de la fédération compte 581 membres; les secours se chiffrent à fr. 23,312.—.